

369.4-055.2 (719) (05)

17p

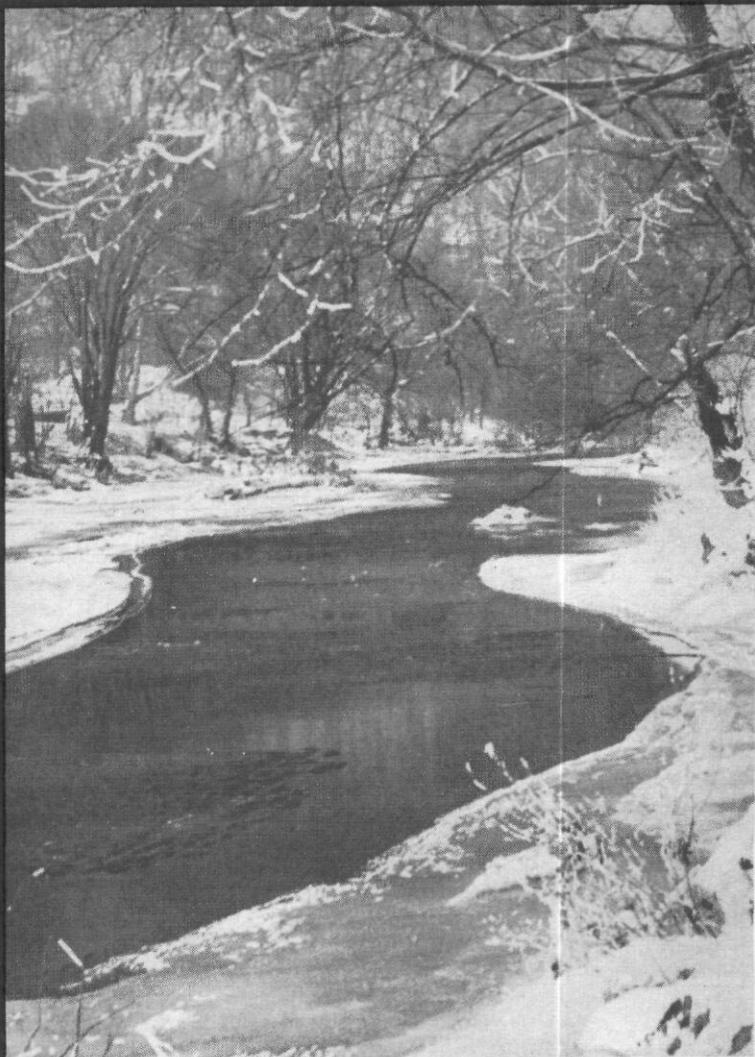


Mars 1970

Volume 4

Numero 7

L'
A
F
E
A
S



L'espoir renait ! C'est la fonte des neiges, le ruisseau reprend son cours ; bientôt ce sera le printemps !

Éditorial

Depuis plusieurs années déjà, l'Association Féminine d'Education et d'Action Sociale met l'accent sur l'éducation permanente, nécessité primordiale de notre temps, dont le but fondamental vise le bien-être de notre société et le perfectionnement de chaque citoyen.

Dans toutes les régions du Québec, on a travaillé à la réorganisation des services de cours aux adultes afin d'essayer de répondre aux besoins de la population. Les efforts accomplis jusqu'à maintenant, afin de nous donner un service efficace d'éducation permanente, méritent d'être soulignés. Toutefois, il reste beaucoup à faire dans ce domaine.

Comme le préconise le RAPPORT PARENT, "l'éducation permanente, particulièrement dans le secteur de l'éducation populaire, doit s'appuyer sur les désirs et les initiatives des individus". "La formation et la culture ne s'imposent pas d'en haut. Elles ont chance d'être authentiques quand elles répondent à un souhait et à un effort bien personnel".

Le RAPPORT PARENT ajoute encore: "L'Etat sera donc soucieux de respecter l'initiative privée dans le domaine de l'éducation permanente et de l'aider lorsqu'elle s'avère sérieuse et utile".

Notre association, connaissant les besoins et les désirs de ses membres, a pris l'initiative de mettre sur pied un cours de psychologie infantine, qui rend de multiples services aux femmes de nos différentes régions. Les mamans, qui ont bénéficié de ces cours, ont été à même d'en apprécier la valeur et d'assumer avec confiance l'éducation de leurs jeunes enfants.

Mais, comme notre association veut être progressive et dynamique et pour répondre à la nécessité de former des citoyennes averties et éclairées, vos dirigeantes ont pris les moyens nécessaires pour vous faire bénéficier bientôt d'un cours de FORMATION SOCIALE.

Les 10 et 11 décembre 1969, nous avons donc l'opportunité d'assister à la première partie de ce cours préparé et dispensé avec beaucoup de compétence par Madame Azilda Marchand, vice-présidente générale. Cette session avait pour but de former les futures titulaires qui dispenseront le cours dans nos fédérations.

L'ASSOCIATION FÉMININE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE
515, Viger,
Montréal 132

Téléphone : 845-5070

"Port de retour garanti"

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe.

Permis no. 10008 - En nombre - Bulk. -

Imprimée aux ateliers de l'Imprimerie de la Rive Sud Ltée.

Dépôt légal - 2e semestre 1969
Bibliothèque Nationale du Québec.

L'intérêt des participantes a été soutenu tout au long de ces deux journées bien remplies et la participation de chacune a été très active, à cause des différentes techniques de travail que nous avons expérimentées. (Forum, équipes d'études, table ronde, colloque.)

La deuxième partie de ce cours nous a été donnée les 18 et 19 février.

Je résume en peu de mots le contenu de ce cours de **FORMATION SOCIALE** :

- Il nous enseigne quelques notions élémentaires de sociologie.
- Il nous fournit de multiples informations sur l'évolution du milieu. (Causes et conséquences de cette évolution.)
- Il nous fait prendre conscience de nos responsabilités et de notre rôle aux plans familial, social, politique et économique.
- Il nous explique la présence nécessaire des groupes de pression dans un système démocratique.
- Il nous incite à l'action sociale.

Ce cours a été préparé afin de contribuer à la formation et à la culture de nos membres. La culture est une aventure passionnante qui peut être accessible à tous. Il suffit de vouloir apprendre et d'être en état de recherches continuellement.

Donc, ne laissons pas nos facultés dormir, ni se développer au hasard.

Notre association est assez bien structurée pour nous permettre d'exercer une action efficace dans la société, à condition que nos membres s'efforcent individuellement d'acquérir la culture et les connaissances qui nous sont indispensables. De multiples moyens d'être bien renseignées s'offrent à nous, savons-nous en profiter ?

Puissions-nous comprendre tous les messages que notre association nous transmet ! L'efficacité de notre groupe dépend de la réponse et de la collaboration qu'il reçoit de tous ses membres.

Marielle J. St-Hilaire (Mme)
conseillère générale,
responsable de la Commission urbaine.

SÉCURITÉ SOCIALE = RE

La sécurité sociale est un transfert de responsabilités du domaine individuel au domaine collectif. Elle vise à protéger l'individu contre certains risques aux frais de l'ensemble de la société.

Les risques couverts partiellement actuellement sont le chômage, la maladie, la vieillesse, l'invalidité, la cécité, l'infirmité, les accidents de travail, le manque d'instruction, l'hospitalisation, la perte du chef de famille et dernièrement, le besoin de recyclage de la main-d'oeuvre.

Les lois qui ont été passées relèvent tantôt du gouvernement fédéral, tantôt du gouvernement provincial, parfois d'un programme conjoint fédéral-provincial, et quelquefois d'initiatives privées ou de clubs sociaux. Les municipalités collaborent dans tous ces plans.

L'argent qui sert à défrayer cette aide provient d'impôts directs payés par ceux qui travaillent et d'impôts indirects, qui malheureusement sont payés par tous ceux qui consomment, y compris les nécessiteux.

Les deux formes de sécurité sociale principales sont l'assurance sociale qui est une forme de protection contre certains risques éventuels connus, tandis que l'assistance sociale par contre ne prévoit rien à l'avance; elle essaie de répondre aux besoins après constatation.

Autrefois, l'assistance était donnée par des organismes privés, maintenant, l'Etat s'occupe des miséreux. En d'autres termes, on n'a plus recours au curé quand il n'y a rien à manger mais on remplit une formule qui est étudiée par des fonctionnaires, qui font la preuve de l'indigence et de son urgence.

L'allocation est mensuelle et l'assisté qui s'avise de manger à sa faim durant la première semaine suivant l'émission de son chèque devra tirer la langue durant les trois autres semaines.

L'assisté social est-il en sécurité? Demandons à un bénéficiaire de sécurité sociale. Il peut manger assez pour survivre, il a un abri modeste, il peut être hospitalisé gratuitement; il peut se rendre voir le médecin sans frais s'il pos-

SPONSABILITÉS PARTAGÉES

sède une carte médicale, ses enfants reçoivent une éducation gratuite (sic), une allocation familiale lui est versée pour ses enfants en bas de seize ans et une autre allocation familiale quand l'enfant dépassant seize ans continue à aller à l'école. Quant au chef de famille, il peut se recycler aux frais de l'Etat s'il est sans travail et manque d'instruction. Ceci est le côté positif.

Voyons le revers de la médaille. Ce même assisté est incapable de maintenir des primes d'assurance-vie, donc il doit

vivre dans l'insécurité de savoir que les frais funéraires ne sont pas prévus. Il ne peut se payer les médicaments que le médecin lui a prescrits. Donc, il doit choisir entre faire manger ses enfants ou se soigner. S'il opte pour la première solution, il se retrouve à l'hôpital, plus malade, mais avec des médicaments gratuits ! Les attestations qu'il a accumulées par les cours qu'il a suivis ne sont pas reconnus sur le marché du travail et on peut voir un assisté ayant trois cartes de compétence et demeurant toujours chômeur.



L'assisté social est-il en sécurité ? Il est sans cesse préoccupé par l'augmentation constante du coût de la vie. Il a peur du lendemain.

L'assisté ne peut se permettre d'imprévu, pourtant c'est un item noté dans tout budget sérieux. La porte est donc ouverte à l'endettement, car le crédit est accessible à l'assisté. Cet endettement est progressif et les quelques lois qui sont censées protéger le consommateur (3 fédérales et 3 provinciales) sont désuètes et insuffisantes.

Pas étonnant que le calme d'esprit, la confiance qui devrait refléter la sécurité sociale ne soit qu'une façon d'exposer la famille de l'assisté aux autres problèmes que le manque d'argent favorise : disputes, ressentiments, frustrations, alcoolisme, séparations ou drames familiaux.

Voyons nos attitudes maintenant vis-à-vis le pourcentage croissant des familles dépendantes de l'Etat, c.-à-d. d'une partie des revenus des travailleurs. Jusqu'où sommes-nous solidaires de ces familles qui pourraient avoir notre visage si nous étions nés de mêmes parents, dans les mêmes conditions, dans la même région. Etre né en Abitibi ou en Gaspésie n'est pas la même chose qu'être né dans une région plus prospère et plus industrialisée. Etre né de parents à l'aise n'est pas la même chose qu'être né de journaliers n'ayant que peu de scolarité et qui devaient lutter pour survivre. Le

quotient intellectuel, le potentiel de richesse pour notre société se trouve aussi bien en Gaspésie qu'à Toronto. La différence est l'environnement.

Si nous acceptons le défavorisé dans notre société, jusqu'où devons-nous l'aider ?

Nous pouvons le tenir dans le même état en lui donnant le strict nécessaire, ça nous coûterait moins cher et cet argent pourrait être placé sur de meilleures routes où nos grosses voitures rouleraient mieux. Des esclaves non enchaînés.



Habiller et nourrir convenablement petits et grands suppose beaucoup d'argent.

Si nous les considérons comme des êtres humains, nos égaux, il faut alors reviser l'esprit dans lequel les lois dites de sécurité sociale ont été faites. Il faut, et le gouvernement provincial par la loi-cadre sur l'assistance sociale, est bien orienté, considérer toutes les familles comme des unités égales dans la société.

Il faut dépasser le geste condescendant permettant la stricte survivance et garantir par des lois appropriées un minimum tenant compte des besoins particuliers d'une famille. Se guider sur des normes est très bien mais il faut quand même être assez souple pour appliquer la loi. Il n'existe pas de famille moyenne : Ex. : une famille dépense \$60 par semaine pour la nourriture, et une autre en dépense \$40, cela donne une moyenne de \$50 et pourtant ce \$50 qui est une norme ne convient à aucune de ces deux familles.

L'aspect humain doit rester collé à l'aspect légal, puisque la loi s'applique à des êtres humains. On n'a qu'à regarder la loi d'assurance-chômage qui ne tient absolument pas compte des dépendants dans ses taux de prestations, pour se

rendre à l'évidence d'une machine gouvernementale sans âme.

On ne devient pas chômeur parce que l'on veut ; on ne devient pas malade sur commande ; on vieillit bon gré mal gré ; on meurt, c'est inévitable ; tous ces risques connus ont des conséquences sur ceux qu'on appelle les charges de famille, ceux dont la subsistance dépend d'une personne qui porte le poids de la responsabilité de cette petite société qu'est la famille.

Si on veut aller plus loin, et s'assurer qu'une aide temporaire ne se transmette pas de génération en génération, il faut inclure dans les mesures de sécurité sociale le coût de l'éducation supérieure et une aide aux familles nombreuses mieux adaptée. La relève de la population et l'instruction de cette future main-d'œuvre en dépendent.

Si l'on se trouve surtaxé, nous découvrons par comparaison, que d'autres pays ont un fardeau beaucoup plus lourd de sécurité sociale par rapport aux ressources disponibles.



Les quartiers défavorisés, les logis insalubres sont souvent le partage des assistés sociaux.

Le rapatriement de la sécurité sociale au Québec pourrait-il diminuer le coût d'application de l'assistance ?

Une plus grande partie du budget de l'Etat qui serait accordée à encourager l'investissement, le développement industriel, des prix plus compétitifs, pourraient aider à absorber une partie des assistés aptes au travail ?

L'emploi saisonnier ou à temps partiel pourrait être encouragé chez les assistés en ne réduisant pas pour un certain temps les primes qu'ils reçoivent.

La mère, qui devient chef de foyer par suite du décès de son mari ou par abandon, devrait être mieux protégée quand ses enfants sont en bas âge, et on devrait l'aider à réintégrer le marché du travail quand ses enfants sont d'âge scolaire.

Notre compréhension, en tant qu'êtres humains, de nos frères et soeurs temporairement dépendants de notre appui, nous aidera non seulement à les faire survivre, ce qui les rendrait à nos crochets de génération en génération, mais de façon positive, en votant des lois qui protégeront tous les consommateurs, en leur donnant des services qui permettent à la famille de demeurer unie, et en favorisant leur participation comme travailleurs.

Rendons à César ce qui est à César !
Que nos impôts soient aussi bien répartis.

Répondre à la question : "Jusqu'à où sommes-nous prêts à aller en impôts directs ou indirects, c'est répondre à la question : "Jusqu'à où sommes-nous responsables de nos frères" !

Madeline Plamondon

Références :

Institutions Economiques Canadiennes, par A. Raynauld, ed. 1964.
Information de différents services.

Tél. : 537-0477

L'ARTISANAT DE LA MAURICIE

Fils à tisser : Dominion Textile Tex-Made
Laine - Métallique - Lin - Polyon : 3 brins
Jersey et lisières de toutes sortes

Mme Fernande B. Després,
propriétaire

33, des Cèdres
Shawinigan, Qué.

Réflexions :

Quoi faire avec des invalides ?

malades ?

infirmes ?

leurs familles ?

Les pauvres sont-ils parmi nous pour rester ?

Comment les acceptons-nous ?

Jusqu'où sommes-nous prêts à les aider ?

Individuellement ?

Collectivement ?

Une famille en vaut-elle une autre ?

Qu'est-ce qui la distingue ?

Son statut social ?

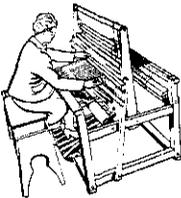
Ses revenus ?

Son nombre de membres ?

Son influence ?

Que demandons-nous de nos dirigeants gouvernementaux en termes de politique sociale ?

Madeleine Plamondon



Métiers à Tisser & Accessoires "LECLERC"

Prochain cours de tissage débutant en mars.
Série de 8 leçons de 2 heures. \$35.00 la série
Ces cours sont donnés à notre centre de Montréal.
Inscription dès maintenant.

Livres sur le tissage
Visitez notre exposition permanente

LECLERC INDUSTRIES — 381-5782 - 384-9500

9210, rue LAJEUNESSE

MONTREAL 354 A

Demandez notre catalogue gratuit.

TOUT AVOIR ET NE RIEN PAYER



L'assurance-hospitalisation, une des mesures de sécurité sociale qui font maintenant partie de notre vie.

Il fut un temps où la famille suffisait à répondre à tous les besoins de ses membres. Les enfants étaient nombreux; on se faisait un point d'honneur de leur assurer la vie physique et au moins un minimum de formation scolaire. Quand les parents étaient devenus vieux, leurs fils ou leurs filles s'arrangeaient pour en prendre soin jusqu'à la fin de leurs jours. La vie était plus simple. On se contentait de peu.

Nous avons cependant assisté depuis à de profonds changements. Nous nous sommes créés des besoins nouveaux de vie plus luxueuse, d'instruction plus poussée, de conditions de logement plus onéreuses, de plus grande sécurité devant la maladie.

Et parallèlement se développait pour beaucoup l'impossibilité de satisfaire à tous ces besoins. Un peu partout certaines gens se voyaient prises dans des conditions de pauvreté et de misères physiques et morales presque insurmontables.

C'est alors sans doute que sont apparues progressivement différentes mesures de sécurité sociale: ce furent des allocations familiales, les pensions de vieillesse, les services de bien-être, l'assurance-hospitalisation, les programmes d'assurances collectives, etc. etc. Aujourd'hui, toutes ces mesures de sécurité font partie de notre vie et il est bon de les considérer comme tel. C'est un peu sans doute ce que nous allons envisager dans l'étude sociale de ce mois. Ne faudrait-il pas que nous le fassions avec des yeux chrétiens? S'il était possible que ces quelques réflexions vous aident en ce sens, je serais des plus heureux.

Sécurité Sociale et Socialisation

Tout d'abord nous nous rappellerons que les mesures de sécurité sociale font partie d'un phénomène qui tend à se généraliser dans les pays civilisés et même dans les régions en voie de développement. Il s'agit de la Socialisation dont a parlé si clairement le pape Jean XXIII (*Mater et Magistra*), S.S. Paul VI et le Concile Vatican II.

Ce phénomène apparaît comme "le facteur principal qui permet de donner réponse à des besoins de première importance ressentis par les hommes : sécurité contre la faim, soins de santé, conditions plus décentes de logement, allègement des tâches physiques onéreuses, accès généralisé à l'éducation et à la culture, meilleures informations", etc. etc. (Louis O'Neil, *L'Homme Moderne et la Socialisation*, p. 33).

Nous pouvons contester ce phénomène dans son application, spécialement en ce qui regarde la planification des mesures de sécurité sociale, mais nous ne pouvons nous empêcher de réaliser qu'il comporte de précieux avantages. D'ailleurs quels sont ceux qui voudraient se départir des allocations familiales, des pensions de vieillesse, de l'assurance-hospitalisation, etc. ?

C'est pourquoi l'Eglise catholique voit dans la Socialisation un réel progrès en autant que cette tendance actuelle ne pousse pas les individus et les groupes à reporter sur l'Etat leurs propres responsabilités. Même si ce fait "n'est pas sans danger, il comporte cependant de nombreux avantages qui permettent d'affermir et d'accroître les qualités de la personne et de garantir ses droits" (*L'Eglise dans le Monde de ce Temps*, Vatican II, no 25).



Il faut stimuler chez tous la volonté de prendre part aux entreprises communes.



La scolarisation des enfants dont les parents sont des assistés sociaux est la seule façon d'éviter qu'on aboutisse à l'avènement d'une deuxième génération d'assistés sociaux.

Egalité entre les Hommes et Justice Sociale

Nous sommes bien prêts à profiter des avantages offerts par la Socialisation. Beaucoup même auraient tendance à voir se développer ces mêmes avantages sans trop se prémunir contre les abus possibles. Ne pourrait-on résumer cette attitude en disant qu'au plan de la Société, *"on voudrait tout avoir et ne rien payer"* ?

Ainsi on voudrait que les allocations augmentent, que soit mis en application un système d'assurance-santé, etc. sans accepter que les impôts montent parallèlement. On serait peut-être prêt à désirer inconsidérément le développement des mesures de sécurité sociale au point de se départir de ses responsabilités personnelles sur l'Etat, au point de ne pas considérer que nous sommes tous responsables de la bonne administration et de la juste distribution des deniers publics.

L'Eglise, considérant que tous les hommes sont égaux en dignité, demande qu'au sein de la société les hommes s'efforcent d'établir un ordre tel que les droits attachés à la personne humaine soient respectés et que les plus handicapés soient pris en charge par les mieux rétribués. (L'Eglise dans le Monde de ce Temps, Vatican II, nos 29-30-31-32).

L'A.F.E.A.S. et les Mesures de Sécurité Sociale

Certes l'Eglise n'approuve pas nécessairement toutes les façons d'appliquer des mesures de sécurité sociale. Elle voit cependant dans ces mesures un moyen d'assurer au sein de la société une meilleure distribution des biens, de telle sorte que tous, pauvres ou riches, aient accès à la garantie minimum des conditions nécessaires à l'exercice de la vie humaine.

C'est donc là une question de Bien Commun dont la responsabilité revient à l'Etat pour sa part et aux citoyens et corps intermédiaires pour leur part.

En pays démocratique, le bon équilibre à établir entre les mesures de sécurité sociale et la satisfaction des vrais besoins, appartient pour une large part aux personnes groupées en corps intermédiaires vivants et dynamiques. C'est ainsi que l'A.F.E.A.S. est appelée à étudier ce problème. Elle le fait en étant bien consciente qu'il s'agit là d'une question sociale dont nous ne pouvons nous désintéresser. Nous aurons l'opportunité de revenir dans une étude subséquente sur le sens social et le sens politique dont nous devrions tous avoir à coeur de nous pénétrer pour être en mesure d'exercer nos responsabilités de citoyen dans le grand phénomène de la Socialisation, signe de notre temps.

Pour le moment, soyons heureux de vivre à une époque où il peut se faire un meilleur partage des biens entre les hommes et soyons prêts à fournir notre part de collaboration et de subventions pour que s'établisse chez-nous tout un système de mesures sociales qui respecte le mieux possible la justice et le Bien Commun.

Seigneur Jésus, tu nous as appris que nous sommes tous frères et que nous devons être prêts à nous entraider selon "la diversité des dons reçus". Donne-nous le coeur de vivre dans cet esprit de vraie solidarité chrétienne, qui nous amènera à mieux participer à tous les bons mouvements qui visent à rendre notre société toujours de plus en plus juste.

Georges-Etienne Phaneuf, prêtre,
Aumônier général de l'A.F.E.A.S.

DOCUMENTATION :

- 1 - "Mater et Magistra", encyclique de SS. Jean XXIII, nos 61-62.
- 2 - "L'Homme Moderne et la Socialisation", Louis O'Neil, Cahiers de l'Institut Social Populaire -7- pages 33-34-35-84.
- 3 - "L'Eglise dans le Monde de ce Temps", Vatican II, Ed. Fides, nos 29 à 32.

Un métier « Leclerc » pour vos loisirs

- Roulement sur coussinets de nylon, avec lubrification permanente.
- Ajustement des rouleaux de tête pour une ouverture du pas parfaite, quel que soit le patron.
- Attachage des pédales simplifié. Peut-être fait en moins de deux minutes, quel que soit le patron.
- Plus de crochets ! Toutes les cordes sont de nylon de la plus haute qualité, très résistant.
- Demandez notre dépliant gratuit.

Nilus
Leclerc
INC.
L'ISLETVILLE, QUE.



LES "CANADIANISMES DE BON ALOI"

L'Office de la langue française vient de rendre un grand service à la cause du français universel en établissant une première liste d'expressions de chez-nous que le français universel ne doit pas faire disparaître. Nous sommes attachés profondément à un bon nombre de mots purement canadiens et qui sont tout à fait montrables. On ne remplace pas ce qui sert déjà et qui est bon et que l'on aime. Exemple : canot, que nous préférons à canoë.

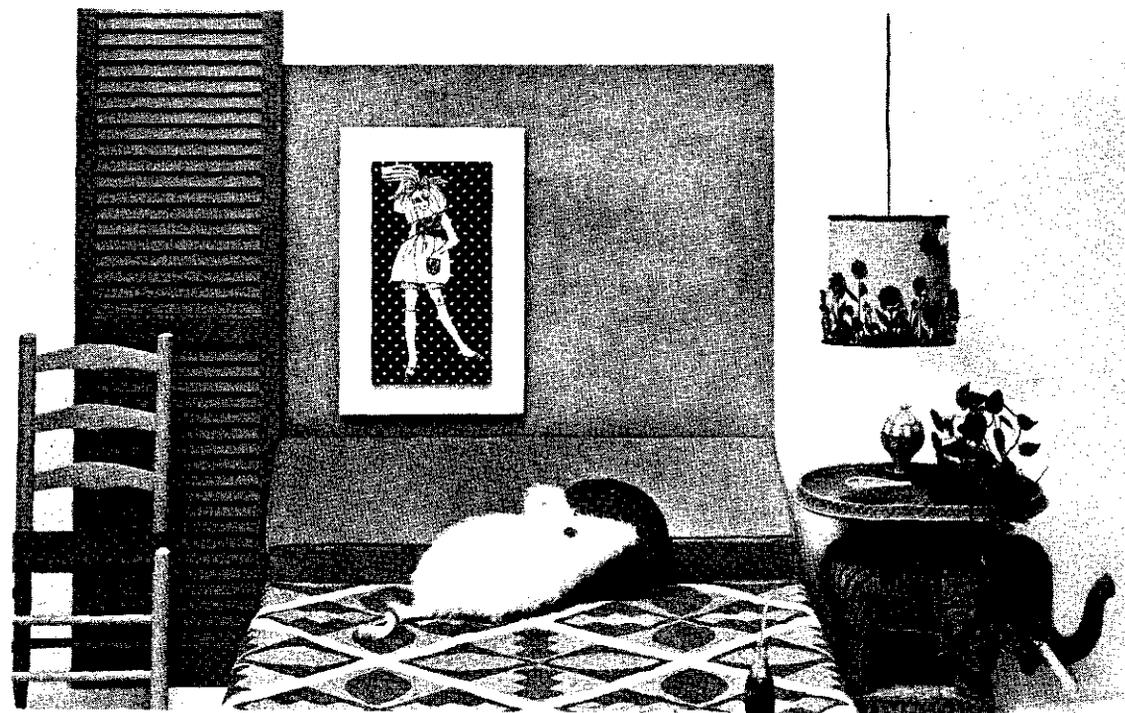
Le vieil orme, le vieux bouleau, le vieux saule devant la galerie ; quelle famille intelligente voudra s'en débarrasser, même si la mode est à d'autres espèces ? La vieille lanterne, la vieille marmite en fonte (que nous appelons d'ailleurs chaudron), le vieux rouet, nous entendons les conserver, et nous tenons avec le même instinct, la même vénération à ceux de nos canadianismes qui sont légitimes et en bon état. Beaucoup de gens se rebellent contre la généralisation du français dit international parce qu'ils regretteraient l'abandon de trésors nationaux, familiaux, intimes, tels qu'**abatis, achigan, atocas, batture, bleuet, brunante, frasil, ouaouaron, poudrerie, tuque** . . . L'Office de la langue française leur donne satisfaction.

A eux maintenant de montrer la sincérité de leur amour du français en faisant la guerre, avec l'Office, aux éléments de leur langue qui ne méritent pas d'être ainsi reconnus et conservés : d'abord les anglicismes "lâcher lousse", "mâchemallo", "prendre une marche", et les tournures incompréhensibles "y en a ben manqué", "c'est encore drôle", "au plus sacrant", "tout à coup qu'il viendrait", et combien d'autres incorrections indéfendables.

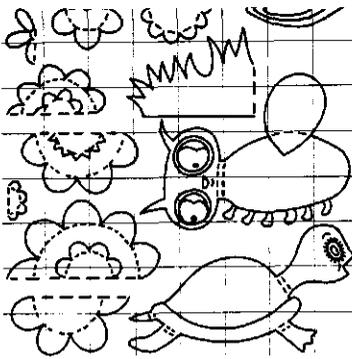
(d'après Hebdo-Education, 20 janv. 1970)

Une lumière douce

Une maison éclairée indique qu'il y a vie, chaleur et accueil. Ici et là, dans votre foyer, des îlots de lumière ont-ils besoin d'être remplacés, remodelés ? Ce serait intéressant de jouer à la décoratrice et de présenter ce travail à l'exposition de votre fédération.



L'adolescente aime les fleurs. D'abord, enlevez le papier de la carcasse de broche et reproduisez-le sur le papier choisi. Pourquoi pas un jaune doux... et avec du papier construction réalisez un jardin fleuri où nicheront une tortue, un hibou...

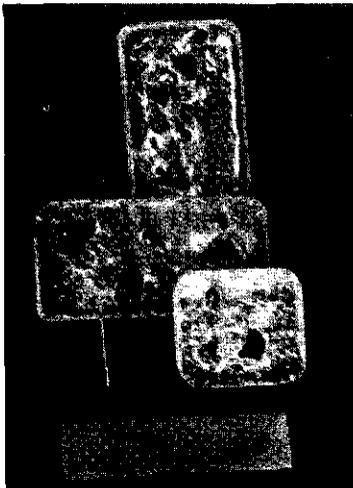


En agrandissant le schéma d'un pouce à chaque carré, vous aurez un patron de base. Remarquez qu'en pliant sur le pointillé et en taillant une deuxième partie que vous collerez sur la première, fleurs et animaux auront du relief.

Ou encore si la lampe se prête au genre "dôme", ce qui est la grande mode, utilisez un panier pour égoutter les légumes. Entrez des broches au centre pour le maintenir sur l'ampoule, recouvrez la carcasse d'une doublure de coton et posez le tissu choisi. La broderie de coton avec bord festonné, un tissu à pois ou fleuri bordé de dentelle ou de ric-rac fera très féminin.

Pour les petites, confectionnez une poupée fantaisiste et fixez-la à la base d'une lampe. Enjolivez l'abat-jour de pompoms collés ici et là ou posés en bordure.

Dans la chambre des garçons, recouvrez la carcasse du même papier-tenture qui recouvre les murs. Pour plus de solidité et une meilleure finition, collez le papier-tenture sur un papier uni, réunissez les côtés et brochez autour de la carcasse. Collez un galon au haut et au bas de l'abat-jour. A défaut de papier-tenture, une carte géographique ferait l'affaire, de même qu'un papier uni sur lequel le garçon apposera des timbres canadiens ou étrangers, des collants illustrant des marques d'autos, des compagnies d'essence. Côté tissu, optez pour le velours côtelé, les rayés.



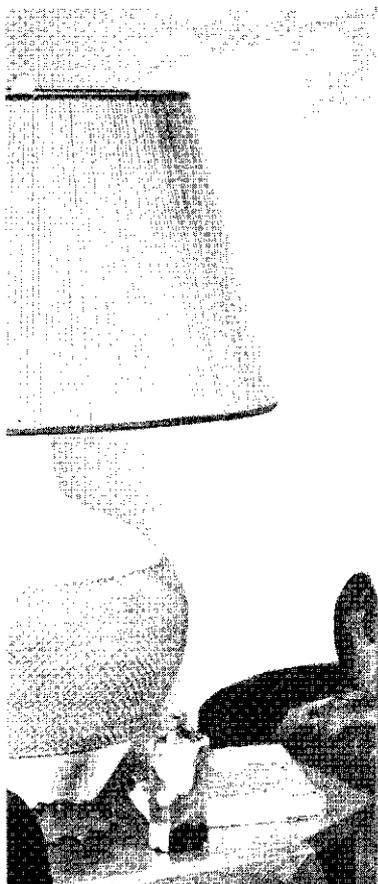
Enfin si votre grand fils s'adonne au bricolage, il pourra réaliser un stable, c'est-à-dire tailler des rectangles ou des cubes de bois de diverses longueurs, Il collera chaque pièce selon son goût. Comme dernière étape il s'agit de fixer la douille de la lampe au stable. Achetez une douille montée sur un support spécial en fil de fer recouvert de plastique ou sur un bouchon de cette dernière matière. Si vous désirez que le fil d'alimentation à deux fils conducteurs passe dans le stable, prévoyez-le avant de coller les dernières languettes de bois.

Dans la salle de séjour, une cruche de grès peut servir de base. Que dites-vous d'un panier d'osier ou d'une carcasse recouverte de fines guenilles tressées pour abat-jour ? Original, n'est-ce pas ? Si vous avez une immense bouteille appelée "dame-jeanne" coiffez-la d'un abat-jour conique recouvert de gros brins de laine. Une bouteille de vin et un abat-jour sur lequel vous collerez des étiquettes ou des recettes de vin deviendront une jolie lampe !

Le moulin à café de grand-mère se verra octroyer un nouvel usage. Bien nettoyé, ciré et poli, il sera prêt à recevoir tige, douille et ampoule. Un abat-jour de jute galonné ou frangé tamisera la lumière. Idéal sur une table de travail aménagée dans un coin de la cuisine.

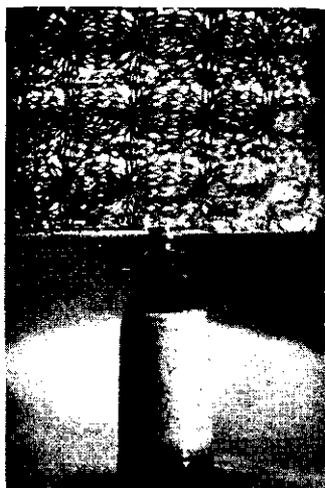
Enfin, si vous devez vous improviser professeur d'arts plastiques les jours de mauvais temps, sortez les bouteilles de détergent ou de produits de beauté. Certaines seront enroulées de corde ou de câble marin. Un câble bordera l'abat-jour sur lequel les enfants auront collé des coquillages. D'autres seront recouvertes de rochette, de mosaïque, de poudre d'amiante. Ce dernier procédé se prépare ainsi :

- 3½ quantités de poudre d'amiante
- 1 quantité de farine
- Délayer avec un peu d'eau pour former une boule.



L'enfant modèlera cette pâte sur la forme choisie et donnera un fini lisse en utilisant le dos d'une cuiller. A l'aide d'un couteau et de la cuiller, il dessinera un personnage, des formes géométriques, etc. Il pourra même fixer des retailles dans ces formes. Ensuite, il peint à la gouache et recouvre de vernis.





Avec votre fillette, confectionnez l'abat-jour en passant des brins de laine de haut en bas. Vous passerez ensuite d'autres brins sur le sens horizontal (en-dessus, en-dessous). Selon le nombre de fils en flotté, vous réaliserez des losanges ou des carrés. Vous pourrez aussi le tricoter ou le crocheter avec de la ficelle. Si la ficelle est blanche, choisissez un papier de couleur pour recouvrir la carcasse et si la ficelle est de couleur, allez-y pour le papier blanc. Mesurez la circonférence et la hauteur de l'abat-jour afin de déterminer le nombre de mailles pour la longueur et la largeur du tricot. Dans le choix du point, il est préférable de s'en tenir aux ajourés : alvéoles, points de la trinité, etc.). Le tricot terminé, pressez légèrement et fixez à petits points.

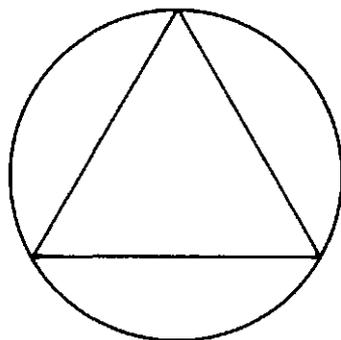
Dernière suggestion : la lampe à suspension. Il suffit d'acheter la longueur de fil désirée, une douille, une ampoule, du papier et de la colle. Celui-ci est composé de cercles pliés en triangle.

1ère rangée : Réunir 10 cercles. La pointe de chaque triangle se voit vers le haut. 

2e rangée: Réunir 20 cercles. A la base de chaque cercle  de la première rangée, fixez la base de chaque nouveau cercle. 

Entre chaque cercle de cette 2e rangée, fixez les autres (10 cercles). Cette fois, placez la pointe du triangle  vers le haut.

Si cette quantité recouvre la moitié de l'abat-jour, répétez le 1er rang pour fermer. Préférez la colle à la brocheuse pour un travail plus soigné.



DOCUMENTATION

1,001 Decorating ideas, cahier 30, Hiver. Prix : \$0.75 dans les kiosques à journaux.
Les pages 110 à 113 donnent des suggestions intéressantes.

Needlework and crafts de McCall's.

Huguette Chagnon



RECETTE:

PAIN SURPRISE AUX NOUILLES



- 2 c. à table de beurre
- 1/2 tasse d'oignon haché fin
- 1 oeuf, séparé
- 1/2 tasse de lait
- 1 1/2 tasse de miettes de pain frais
- 2 1/2 c. à thé de sel
- 1/4 c. à thé de poivre
- 1/4 c. à thé de poudre d'ail
- 2 lb de boeuf maigre haché
- 1/2 paquet (16 oz) de nouilles larges aux oeufs
- 2 c. à table de beurre
- 2 c. à table de farine
- 1/2 c. à thé de sel
- 1/4 c. à thé de poivre
- 1 tasse de lait
- 1 tasse (1/4 lb de fromage cheddar râpé
beurre mou

Beurrer un moule à pain de 9 sur 5 sur 2 1/2 pouces. Chauffer le four à 375°F. Faire fondre 2 c. à table de beurre dans un poêlon à frire ; y faire sauter les oignons jusqu'à ce qu'ils soient tendres. Dans un grand bol, battre le blanc d'oeuf en neige ferme ; incorporer la 1/2 tasse de lait et les miettes de pain frais. Laisser reposer pendant 5 minutes, ajouter les 2 1/2 c. à thé de sel, le 1/4 c. à thé de poivre, la poudre d'ail, l'oignon et le boeuf haché. Bien mélanger le tout et transvider dans le moule à pain beurré ; presser quelque peu. Cuire au four pendant 50 minutes. Dans l'intervalle, faire cuire les nouilles selon le mode de préparation indiqué sur l'emballage ; bien égoutter. Faire fondre les 2 c. à table de beurre qui reste, dans une casserole ; incorporer peu à peu, en remuant, 1 tasse de lait. Porter au point d'ébullition sur feu modéré et remuer sans arrêt jusqu'à léger épaississement. Laisser tiédir et ajouter le jaune d'oeuf battu légèrement, le fromage et les nouilles. Couvrir et mettre de côté. Retirer le pain de viande du four ; laisser reposer 10 minutes. Faire écouler le surplus de gras et renverser le pain de viande dans un plat de service à l'épreuve de la chaleur. Recouvrir de la composition aux nouilles. Badigeonner toute la surface de beurre mou. Réfrigérer pendant une heure. Cuire au four de 50 à 60 minutes. Laisser reposer 5 minutes et découper en tranches pour servir. (8 portions). Ce plat de résistance, accompagné d'une salade verte, est presque déjà un repas complet.

(Le Bureau Canadien des produits du lait)

A travers....L'A.F.E.A.S.

M. l'abbé Omer Chevalier a été désigné par S. Exc. Mgr Albert Sanschagrin comme aumônier de la Fédération de Saint-Hyacinthe. Il remplace M. l'abbé Marc Laporte qui a demandé à être relevé de cette fonction pour se consacrer entièrement à ses charges paroissiales.

Au nom de l'Association, nous offrons nos remerciements à Monsieur l'abbé Laporte pour sa collaboration qui a été bien appréciée durant son mandat de moins d'un an, et nous souhaitons une cordiale bienvenue à son successeur, Monsieur l'abbé Chevalier.

* * *

Nous avons le plaisir d'annoncer que Mme Odette Escriva, ex-assistante secrétaire, au secrétariat général, a donné naissance à une fille qui porte le joli nom d'Ines. Félicitations aux heureux parents !

* * *

Le Conseil d'Administration se réunira les 14 et 15 avril prochain, au Centre Marial Montfortain, à Montréal.

* * *

Le Congrès général aura lieu les 18 et 19 août 1970, et se tiendra au Cap-de-la-Madeleine.

* * *

La Fédération de Saint-Jean a fondé récemment le cercle St-Amable, comté de Verchères. Les officières élues sont Mme Napoléon Lavallée, présidente ; Mme Georges Gemme, vice-présidente ; Mme René Guy, Mme Patrick Mc Duff et Mme Lactance Guay, conseillères. Mme Claude Sicard, sec.-trésorière. Aumônier : M. l'abbé Lucien Côté, curé de la paroisse.

* * *

La Fédération de St-Hyacinthe a fondé le 18 décembre, le cercle St-Liboire, Comté de Bagot. Les membres du conseil sont : Mme Maurice Robert, présidente ; Mlle Noëlla Beaudry, vice-présidente ; Mmes Léopold Lavoie, Michel Reid, Albéric Beaugard, Henri Bachand et Aimé Dufresne, conseillères. Mlle Germaine Girard, sec.-trésorière. Aumônier : M. l'abbé Robert St-Amant, curé de la paroisse.

Aux membres de l'un et de l'autre cercle, nous offrons nos meilleurs voeux de succès.

A ne pas oublier !

Le 25 mars est une journée de prières en union avec l'UMOFC, aux intentions de toutes les femmes du monde. Prières pour obtenir la Paix, entre les personnes, entre les familles, entre les nations.

Votre offrande est sollicitée en faveur des pays sous-développés.

Cécile G. Bédard (Mme)
Secrétaire générale.

- Sommaire -

<i>Editorial</i>	2-3
Mme Marielle T. St-Hilaire	
<i>Etude sociale: Sécurité sociale = Responsabilités partagées</i>	4 à 10
Mme Madeleine Plamondon	
<i>Tout avoir et ne rien payer</i>	11 à 15
Geo.-Étienne Phaneuf, ptre	
<i>Les "canadianismes de bon aloi"</i>	16
Hebdo-Education	
<i>Arts ménagers: Une lumière douce</i>	17 à 21
Mlle Huguette Chagnon	
<i>Recette</i>	22
<i>A travers ... l'A.F.E.A.S.</i>	23
Mme Cécile G. Bédard	

Direction : MME CECILE G. BEDARD

Service des abonnements : MME MARIE BRIANÇON

L'ASSOCIATION FEMININE D'EDUCATION ET D'ACTION SOCIALE

**515, Viger
Montréal 132**

Téléphone : 845-5070

Prix de l'abonnement : \$1.50 par année

Imprimé aux ateliers de l'Imprimerie de la Rive Sud Ltée